



DECISION n°2024-065DEC du 26/04/2024
Marché de gré à gré et de moins de 40 000 € H.T.
Equipements informatiques et techniques hôtel de ville

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il convient de prévoir :

- **Le renouvellement des équipements informatiques sortant de maintenance ou obsolètes dans les services administratifs et la bibliothèque municipale ;**
- **l'achat de deux urnes pour l'organisation des prochains scrutins**

Considérant la négociation de gré à gré avec :

- SOLURIS de SAINTES, syndicat informatique départemental auquel adhère la collectivité ;
- BUREAU VALLE de ROYAN spécialisé en bureautique et fournitures administratives ;
- Le Groupe FABREGUE de ST-YRIEX-LA-PERCHE spécialisé en fournitures pour les collectivités ;

DECIDE de retenir :

PRESTATAIRES	REFERENCES DEVIS	INTITULES	MONTANT T.T.C. (€)
SOLURIS	01-2024-DV0605	Renouvellement Poste informatique bureau adjoints	1 640.00
SOLURIS	01-2024-DV0606	Renouvellement Poste informatique bibliothèque	1 624.00
SOLURIS	01-2024-DV0637	Renouvellement Poste informatique communication	2 840.80
SOLURIS	01-2024-DV0638	Renouvellement Poste informatique salle réunions	1 770.64
BUREAU VALLEE	202401236551120	Imprimante multi-laser bibliothèque	599.90
GRUPE FABREGUE	26249	2 urnes 600/800 bulletins	453.60

- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 – Opération 99 – Hôtel de Ville
Notification/publication du **2 9 AVR. 2024** Pour extrait conforme,
Le Maire, Le Maire,
Gwennaëlle PROST Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240426-2024-065DEC
Reçu le **2 6 AVR. 2024**

